

Service interministériel de défense et de protection civiles
Affaire suivie par Julie MORAL
Tél. : 05 63 45 62 22
Mèl. : pref-sidpc@tarn.gouv.fr

Le Préfet du Tarn

à

Liste des destinataires *in Fine*

Albi, le 3 mai 2023

Objet : décision de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

PJ : copie du Journal Officiel du 3 avril 2023

Ref : NOR : IOME2308745A

Vous avez déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Par la présente, je vous confirme que, par **arrêté du 3 avril 2023 paru au Journal Officiel du 3 mai 2023** portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, votre commune a fait l'objet d'une **décision favorable**.

En conséquence, votre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle au regard des dispositions de l'article L.125-1 du code des assurances.

Je vous invite à informer sans délai vos administrés qui disposent de **30 jours** à compter de la date de publication de l'arrêté interministériel au Journal Officiel pour contacter leur assurance.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général



Fabien CHOLLET

Communes de :

Aguts
Aigüefonde
Albi
Algnas
Ambres
Andillac
Andouque
Appelle
Arthes
Assac
Aussillon
Bannières
Beauvais sur Tescou
Belleserre
Bernac
Blan
Blaye les Mines
Boissezon
Bournazel
Bout du Pont de l'Arn
Brens
Briatexte
Brousse
Broze
Burlats
Busque
Cabanès
Cadalen
Cagnac les Mines
Cahuzac
Cahuzac sur Vère
Cambon lès Lavour
Cambounet sur le Sor
Carbes
Carlus
Carmaux
Castanet
Castelnau de Lévis
Castelnau de Montmiral
Castres
Caucalières
Casteyrols
Combefa
Cordes sur Ciel
Courris
Crespinet
Cunac
Damiatte
Dénat
Dourgne
Le Dourn
Fauch
Fayssac
Fiac
Florentin
Le Fraysse
Fréjairrolles
Fréjeville
Gaillac
Garrevaques
Le Garric
Giroussens
Graulhet

Standard : 05 63 45 61 61

Mél : pref-sidpc@tarn.gouv.fr

Place de la Préfecture, 81013 Albi CEDEX 09 - Horaires d'accueil sur www.tarn.gouv.fr

Guitalens-L'Albarède
Jonquière
Labarthe-Bleys
Labastide Gabausse
Labastide Saint Georges
Labastide Lévis
Labessière-Candeil
Laboubène
Labruguière
Lacapelle-Ségalar
Lacougotte-Cadoul
Lacroisille
Lagardiolle
Lagarrigue
Lagrave
Laparrouquial
Lasgrais
Lautrec
Laur
Lempaut
Lescure d'Albigeois
Lisle sur Tarn
Livers Cazelles
Lombers
Magrin
Marssac sur tarn
Marzens
Massac-Seran
Massaguel
Mazamet
Milhars
Milhavet
Mirandol-Bourgnounac
Missècle
Montans
Montcabrier
Montdurausse
Montels
Montfa
Montirat
Montpinier
Montredon-Labessonnié
Moulayres
Naves
Noailhac
Padiès
Palleville
Pampelonne
Parisot
Payrin-Ayugmontel
Penne
Peyregoux
Peyrole
Pont de l'Arn
Prades
Pratviel
Puéchoursi
Puybegon
Puycalvel
Puycelsi
Puygouzon
Puylaurens
Réalmont
Rivières
Roquecourbe
Roquevidal

Standard : 05 63 45 61 61

Mél : pref-sidpc@tarn.gouv.fr

Place de la Préfecture, 81013 Albi CEDEX 09 - Horaires d'accueil sur www.tarn.gouv.fr

Rosières
Rouffiac
Saint Affrique les Montagnes
Saint Agnan
Saint Amancet
Saint Avit
Saint Benoît de Carmaux
Saint Cirgue
Saint Gauzens
Saint Genest de Contest
Saint Germain des Près
Saint Germier
Saint Grégoire
Saint Jean de Marcel
Saint Jean de Rives
Saint Jean de Vals
Saint Julien Gaulène
Saint Julien du Puy
Saint Lieux les Lavour
Saint Marcel Campes
Saint Martin Laguëpie
Saint Paul Cap de Joux
Saint Sernin les Lavour
Saint Urcisse
Ste Cécile du Cayrou
Sainte Croix
Sainte Gemme
Saïx
Saliès
Salles
Salvagnac
Saussenac
La Sauzière Saint Jean
Sémalens
Senouillac
Le Sequestre
Sérénac
Sorèze
Soual
Souel
Tanus
Tauriac
Técou
Teillet
Terre de Bancalié
Terssac
Teulat
Teyssode
Valdéries
Valdurenque
Vaour
Veilhes
Venes
Verdalle
Le Verdier
Vieux
Villefranche d'Albigeois
Villeneuve sur Vère
Virac
Viterbe
Viviers les Lavour
Viviers les Montagnes